

## **20031 - L'invocation dite qunût à faire au cours de la prière**

---

### **question**

Je voudrais vous interroger à propos du qunût effectué par le prieur après avoir levé les bras suite au redressement consécutif à la gémflexion. Est-ce que cette pratique relève de la Sunna du Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) ou s'agit-elle d'une pratique liée à une situation exceptionnelle. Je vous prie de me répondre car l'imam de notre mosquée dit que quand le Messager (bénédictio et salut soient sur lui) a été interrogé à propos de la meilleure prière, il a répondu en disant que c'était celle marquée par le plus long qunût.

### **la réponse favorite**

Selon la définition des spécialistes du droit musulman, qunût désigne une invocation à réciter à un moment précis pendant la prière en observant la posture debout. Il est préconisé dans les prières impaires (witr) après la gémflexion, selon le plus juste des deux avis émis par les ulémas à cet égard. La pratique est recommandée quand les musulmans sont frappés par une calamité. C'est alors qu'on invoque après être redressé suite à la gémflexion effectuée dans la dernière rakaa de chacune des cinq prières quotidiennes obligatoires. Et ce jusqu'à ce qu'Allah mette fin à la calamité et en débarrasse les musulmans. Voir l'ouvrage de Cheikh Bakr Abou zayd intitulé Tas'hîh ad-Dou'a, p. 460.

Quant au qunût perpétué dans le cadre de la prière du matin, il n'est pas rapporté de façon sûre que le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) l'ai fait. Ce qui est rapporté de manière vérifiée c'est que le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) réservait aux périodes de calamités des qunût appropriés. Il a pratiqué celui-ci dans la prière du matin et dans d'autres pour formuler des invocations, contre Raal, Dhakwan et Ussayya qui avaient tué des lecteurs du Coran (enseignants) envoyés par le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) pour leur apprendre leur religion. De même, il a fait des invocations au cours de la prière du matin et d'autres au profit des croyants faibles, afin qu'Allah les protège

contre Satan leur ennemi. Mais il n'a pas perpétué cette pratique. Les califes bien guidés ont fait comme lui.

Dès lors, il vaut mieux que l'imam se contente de pratiquer le qunût en temps de calamité à l'instar du Messager d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui). Il a été rapporté de façon sûre qu'Abou Malick al-Achdja'i a dit : **« J'ai dis à mon père : Papa, tu as prié derrière le Messager d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) et derrière Abou Bakr, Omar, Outhmane et Ali (P.A.a). Avaient-ils l'habitude de faire le qunût dans le cadre de la prière du matin ? »** – **« fiston, c'est inventé plus tard »** (rapporté par les cinq, à l'exception d'Abou Dawoud et jugé authentique par Al-Albani dans al-Irwaa, n° 435. Or, le meilleur enseignement est celui de Muhammad (bénédictioin et salut soient sur lui).

Allah est le garant de l'assistance. Puisse-t-Il bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.

La Commission permanente pour les Recherches Religieuses et la Consultance (7/47).

Si vous me demandez s'il y a une formule déterminée à utiliser dans le qunût à faire dans les prières (witr) et dans celles accomplies en période de calamité, je vous réponds que le premier se présente sous plusieurs formules. En voici quelques unes :

1/ La formule que le Messager d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) apprit à Hassan ibn Ali (P.A.a) : **« Allahouma ihdinî fî man hadayta, wa aafinî fî man aafayta wa tawallanî fî man ta wallayta, wa bârik lî fî mâ a'tayta, wa qinî sharra ma qadayta, fa innaka taqdhî wa lâ yuqdhâ alayka ; innahou lâ yadhillou ma waalayta wa lâ ya'izzou man âdayta, tabârakta rabbanâ wa ta'aalayta, la mandjâ mink illâ ilayka »**. (cité par Abou Dawoud, n° 1213 et par an-Nassaï, n° 1725 et jugé authentique par al-Albani dans Irwâ, n° 429) =

Mon Seigneur, guide-moi avec ceux que tu guides ;

Donne -moi la sécurité avec ceux auxquels Tu la donnes ;

Prends-moi en charge avec ceux que Tu prends en charge ;

Bénis pour moi ce que Tu m'as donné ;

Protège-moi contre Tes pires décisions ;

Tu juges et personne ne Te juge ;

Ton protégé ne sera pas humilié et celui que Tu hais n'auras pas le dessus ;

Tu procures bénédiction et Tu restes transcendant

L'on ne peut t'échapper qu'en se réfugiant auprès de Toi ».

2/ D'après Ali ibn Abi Talib le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) disait au terme de son « **witr** » : « **Allahoumma, innî aaoudhou biridhâka min sakhatika wa bi mu'âfâlika min uqûbatika wa aoudhou bika minka ; lâ uhsi thanâ'an alayka ; anta kamâ athnayta alâ nafsika** » (rapporté par at-Tirmidhi, n° 1727 et jugé authentique par al-Albani dans al-Irwâ, n° 430 et dans Sahihi Abi Dawoud, n° 1282. = « **Mon Seigneur, je demande que Ton agrément me protège contre Ton mécontentement, que la sécurité que Tu procures me mette à l'abri de Ton châtement. Je demande que Tu me protèges contre Toi-même ; je ne saurais Te louer parfaitement ; Tu es comme Tu T'es présenté** ».

Ensuite, le prier prie pour le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) comme il a été sûrement rapporté que certains Compagnons le faisaient au terme du qunût dit dans le cadre du witr. Parmi lesdits Compagnons figuraient Ubay ibn Kaab et Mu'adh al-Ansari (P.A.a). Voir Tas'hîh ad-Du'aa par Cheikh Bakr Abou Zayd, p. 460.

Le qunût en temps de calamité

Quand on fait le qunût en période de calamité, on utilise une formule adaptée à la situation à l'instar du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) qui maudit des tribus arabes ayant assassiné un groupe de ses compagnons et pria au profit de croyants persécutés à La Mecque afin qu'Allah le Très Haut les sauvât. Selon Ibn Omar, il utilisa cette formule :

« **Allahoumma, innâ nas'ta înouka wa nou'minou bika wa natawakkalou alayka wa nouthni alayka al-khayra wa laa nakfourouka, allahoumma iyyaka na'boudou wa laka noussali wa nasdjoudou, wa ilayka nas'aa wa nahfidou, narjou rahmataka wa nakhafou adhabaka inna adhabaka al-djidda bi al-kaafirîna mulhaqun.**

**Allahoumma adhib al-kafarata ahl al-kitabi al ladhina yasuddûna an sabilika »**

(rapporté par al-Bayhaqi, 2/210 et jugé authentique par al-Albani dans al-Irwâ, 2/170). Al-Al-Banni dit : « cette version vient d'Omar et s'applique à la prière du matin. Il paraît que cette formule était employée en période de calamité comme l'indique la mention des mécréants .

= « **Mon Seigneur, nous croyons en Toi, sollicitons Ton assistance, et nous nous confions à Toi, Te faisons de bonnes louanges et ne Te renions pas. Mon Seigneur, c'est Toi que nous adorons et C'est pour Toi que nous prions et nous prosternons. C'est vers Toi que nous nous dirigeons et nous rassemblons. Nous espérons bénéficier de Ta miséricorde et redoutons Ton châtement. Il est vrai que Ton châtement inéluctable frappera les mécréants. Mon Seigneur, châtie les mécréants, gens du livre qui détournent les gens de Ton chemin ».**

Si vous me demandez s'il vous est possible d'utiliser d'autres formules, ma réponse est affirmative. Car an-Nawawi dit dans al-Madjmou' (3/497) : « Ce qui est notoirement et résolument vrai pour la majorité (des ulémas) c'est que la formule ci-dessus indiquée ne s'impose pas puisqu'on peut employer toute autre invocation.

Ladite formule ne s'imposant pas puisque n'étant pas employée par le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) ; il n'y a aucun mal à la dépasser. Cheikh al-Albani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « **Il n'y a aucun mal à y ajouter la malédiction des mécréants, la prière pour le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et pour l'ensemble des musulmans** ». Voir Qiyâ mou Ramadan par al-Albani, 31.

Il nous reste à traiter une question importante. C'est de savoir si le qunût est à dire avant ou après la gémflexion (rou'kou). La plupart des hadith adopté par la majorité des ulémas

indiquent que le qunût est à faire après s'être redressé de la gémuflexion. Cependant il n'y a aucun mal à le faire avant la gémuflexion. Le fidèle a le choix (entre deux façons de procéder) :

- s'incliner à la fin de sa récitation puis se redresser et dire : rabbana wa laka al-hamd avant de dire le qunût ;
- procéder au qunût dès la fin de la récitation puis prononcer Allahou akbar puis s'incliner.

L'une et l'autre pratiques s'attestent dans la Sunna ». Ici prennent fin les propos de Cheikh Muhammad ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dans ach-charh al-mumti', 4/64.

Remarque : l'auteur de la question dit : la meilleure prière est celle qui comporte le plus long qunût ». Peut-être fait-il allusion au hadith rapporté par Mouslim (n° 1257) d'après Djabir selon lequel le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) a dit : « **Le plus grand mérite de la prière réside dans la longueur du qunût** ».

An-Nawawi dit : « **Par qunût on entend à l'avis unanime des ulémas la longueur de la posture debout, à ce que je sache** ».

Dans ce hadith, il ne s'agit point d'indiquer que le qunût se fait après que le fidèle s'est redressé suite à la gémuflexion, mais d'indiquer que le qunût implique une longue posture debout ». Allah le sait mieux.